



Protections acoustiques à **MONTOIR-DE-BRETAGNE**

N°4 - décembre 2019 - LETTRE D'INFORMATION



Ecrans 8-9 longeant la rue Jules Verne



ACTUALITES

DES PROTECTIONS ACOUSTIQUES EFFICACES

Des travaux importants de réduction des nuisances sonores ont été menés de novembre 2017 à juin 2018 pour répondre aux préoccupations des riverains de la RN171 (voir le détail page 4). Ils visent à traiter les points noirs de bruits identifiés à l'horizon 2030. Pour le vérifier, la DREAL Pays de la Loire a mené des études de contrôle.

Cette lettre a pour but de rendre compte de ces études et de montrer que le traitement du bruit à la source par des écrans acoustiques et l'amélioration des isolations des habitations répondent bien aux objectifs fixés par la réglementation.

La DREAL reste à la disposition des habitants pour répondre à leurs questions.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

Une habitation est considérée comme un **POINT NOIR BRUIT** (PNB) si l'un des seuils suivants est dépassé :

INDICATEUR DE BRUIT	LAeq 6h - 22h	LAeq 22h - 6h	Lden (jour)	Ln _{night} (nuit)
Niveaux de bruit en façade	> 70 dBA	> 65 dBA	> 68 dBA	> 62 dBA

Les travaux de protections acoustiques doivent permettre de descendre en dessous des seuils suivants :

CRITÈRES ACOUSTIQUES REQUIS	LAeq 6h - 22h	LAeq 22h - 6h
Niveaux de bruit à 2m en façade	< 65 dBA	< 60 dBA

Préalablement aux travaux, **38 PNB** ont été identifiés à **Montoir-de-Bretagne** en prenant en compte l'évolution du trafic à l'horizon 2030.

Les études ont consisté à vérifier que les travaux réalisés ont bien permis de réduire les niveaux sonores sous les seuils réglementaires.

ZOOM SUR...

➤ L'EFFICACITÉ DES PROTECTIONS ACOUSTIQUES À L'HORIZON 2030

Après la mise en place des écrans acoustiques, la DREAL a fait procéder, par un bureau d'études extérieur, à des mesures et des études pour vérifier le respect de la réglementation acoustique.

Les cartes ci-dessous montrent les résultats de ces mesures par secteurs de travaux. Elles présentent d'abord le nombre de décibels gagnés avec la mise en place des écrans, ensuite l'ambiance sonore en décibel obtenue, le tout à l'horizon 2030 pour tenir compte de l'évolution du trafic.



Arrière écran longeant la rue Jules Verne

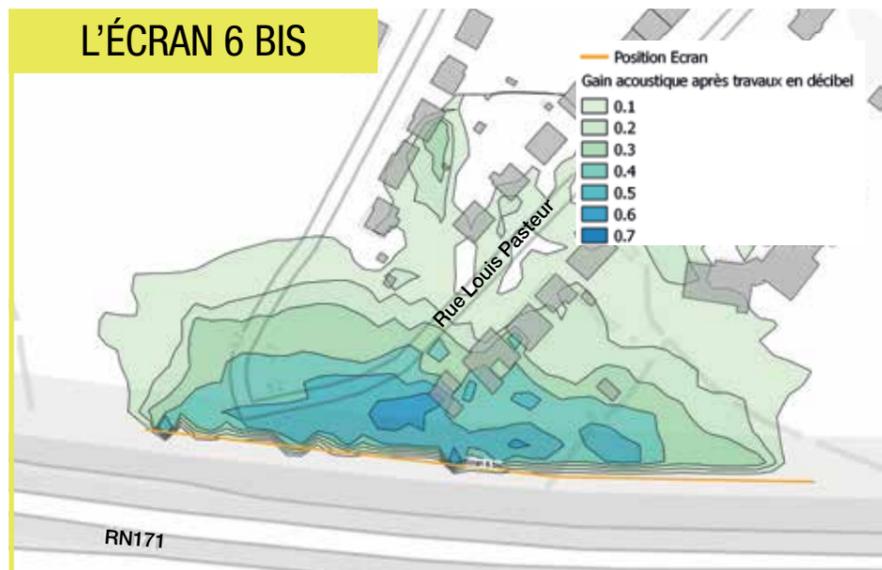


On note une nette amélioration comprise entre 5 et 15 dB aux abords des écrans et un effet moindre (< 5 dB) sur le reste des zones. Pour l'écran 6bis, qui est un merlon rehaussé, l'amélioration est plus faible (entre 0,1 et 0,7 dB).

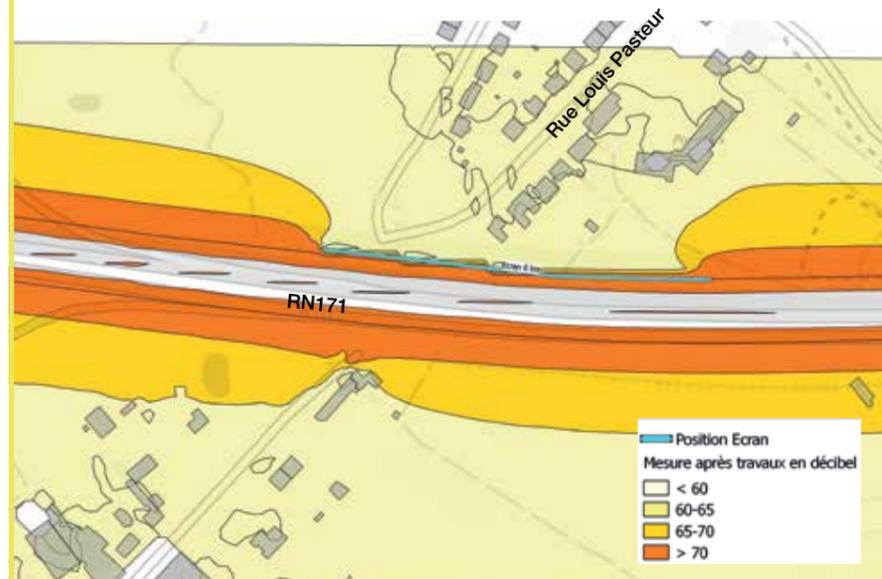


Ecran 6bis (merlon rehaussé)

L'ÉCRAN 6 BIS



Gain acoustique obtenu en journée (6h-22h)

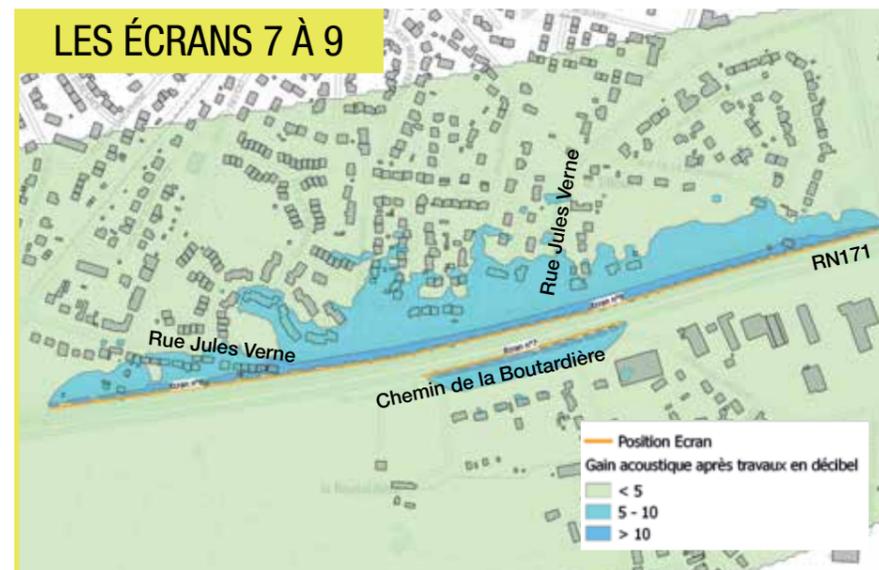


Ambiance sonore obtenue en journée (6h-22h)

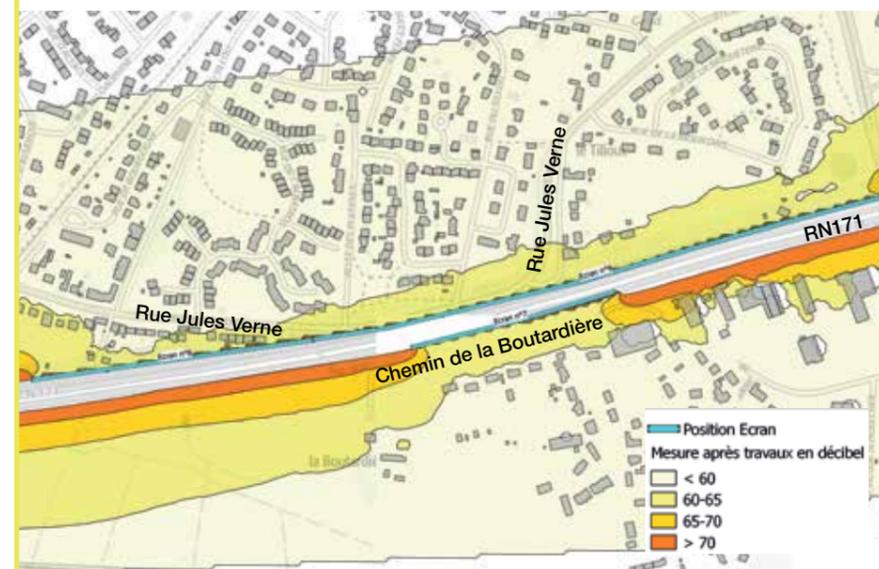
Sur le **secteur 6 bis**, aucune habitation ne dépasse les seuils acoustiques réglementaires derrière l'écran. Une seule habitation isolée,

située hors du périmètre de l'écran dépasse les seuils. Cette habitation a fait l'objet d'un remplacement des menuiseries (isolation de façade).

LES ÉCRANS 7 À 9



Gain acoustique obtenu en journée (6h-22h)

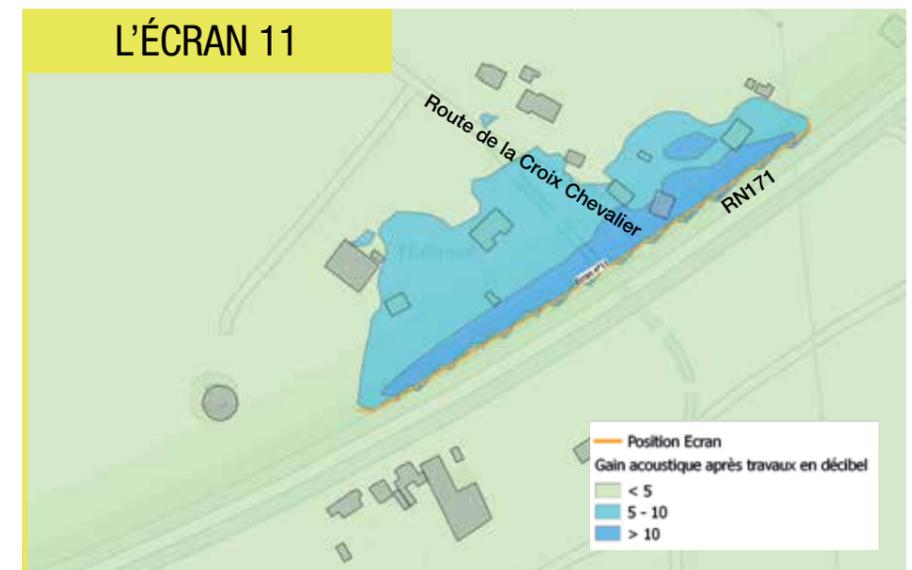


Ambiance sonore obtenue en journée (6h-22h)

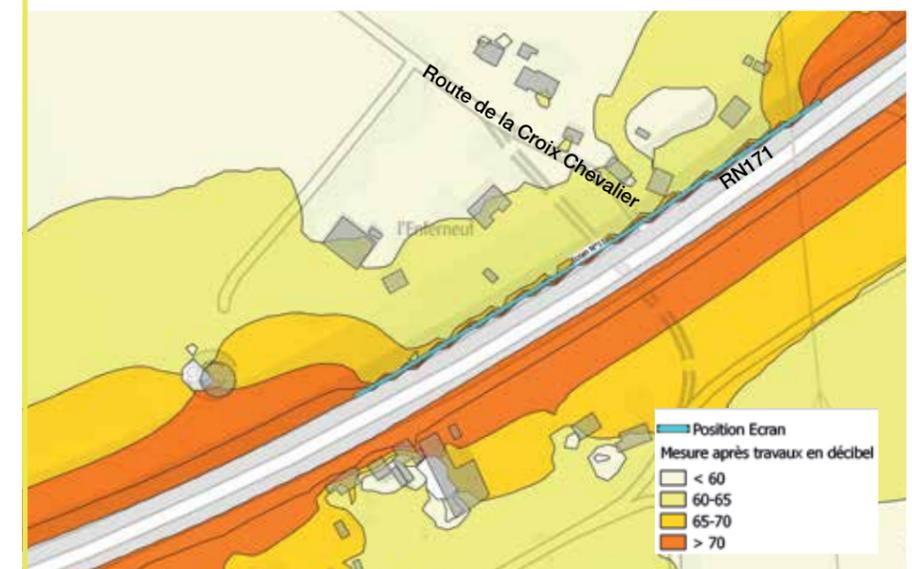
Sur le **secteur 7 à 9**, huit habitations dépassent les seuils acoustiques réglementaires derrière les écrans. Après diagnostic, quatre

ont bénéficié d'un remplacement de menuiseries, trois avaient déjà des menuiseries performantes. Une habitation a refusé le diagnostic.

L'ÉCRAN 11



Gain acoustique obtenu en journée (6h-22h)



Ambiance sonore obtenue en journée (6h-22h)

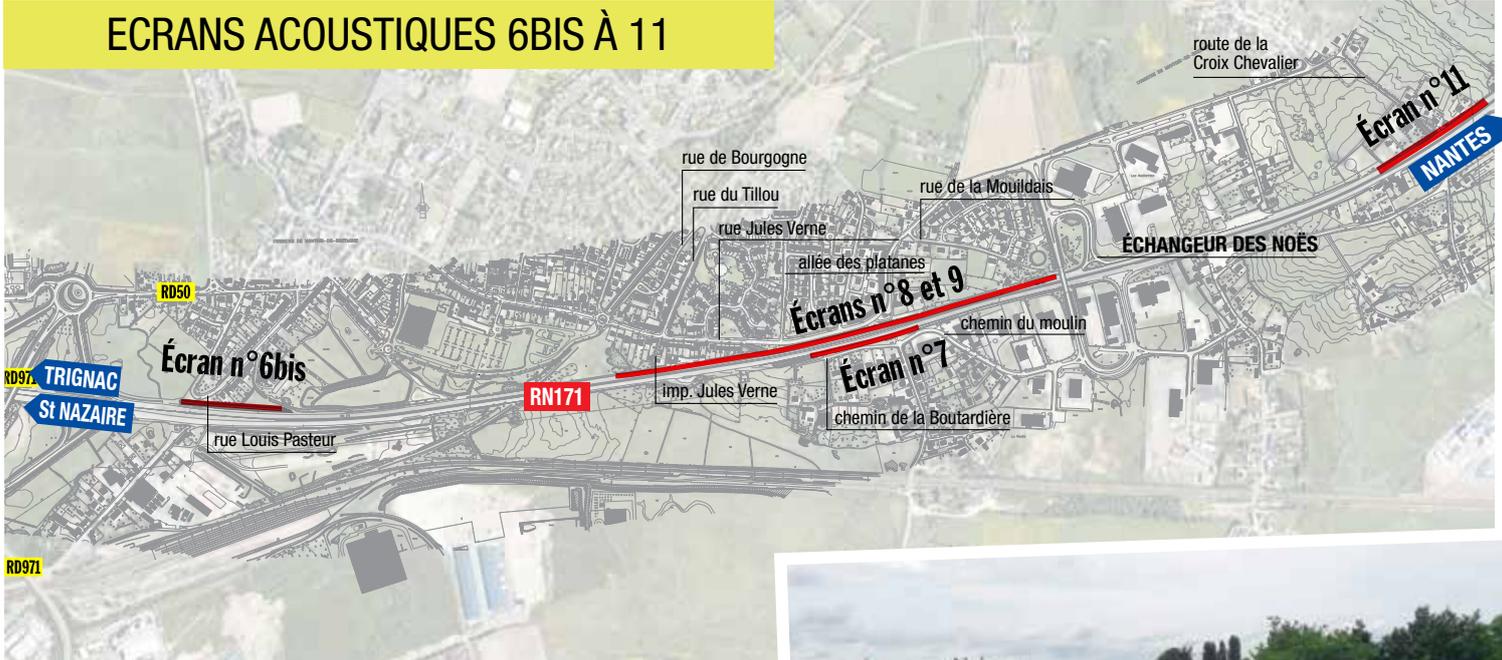
Sur le **secteur 11**, trois habitations derrière les écrans dépassent les seuils acoustiques réglementaires, leurs menuiseries ont été remplacées. Quatre habitations situées hors du périmètre de l'écran dépassent

également les seuils acoustiques réglementaires. Les menuiseries ont été remplacées pour deux habitations, une avait déjà des produits performants, la dernière a refusé le diagnostic.

RAPPEL

LES TRAVAUX DE PROTECTIONS ACOUSTIQUES

ÉCRANS ACOUSTIQUES 6BIS À 11



LES DEUX TYPES DE PROTECTIONS ACOUSTIQUES MISES EN ŒUVRE EN 2018

> Traitement du bruit à la source (écrans acoustiques)

4 écrans installés à Montoir-de-Bretagne et 1 merlon réhaussé :

- Ecran 6 bis (merlon réhaussé) Hauteur 3 m et longueur 220 m
- Ecran 7 Hauteur 3 m et longueur 240 m
- Ecran 8-9 Hauteur 3 m et longueur 950 m

La longueur totale de la protection a imposé l'ouverture d'une issue de secours pour les usagers en cas de panne. La continuité acoustique est assurée par un recouvrement de deux écrans.

- Ecran 11 Hauteur 3 m et longueur 250 m

> Changement de menuiseries par des produits performants

Ce type de protections a été mis en place dans plusieurs cas : pour les groupements d'habitations isolés de moins de 3 Points Noir Bruit (PNB), lorsque l'écran acoustique ne permet pas de traiter l'étage d'une habitation, ou en cas d'impossibilité technique d'installer un écran acoustique. 26 habitations non couvertes par les écrans ont fait l'objet d'un diagnostic. Lorsque les fenêtres en place ne permettaient pas de respecter les seuils réglementaires de bruit à l'intérieur des habitations, la DREAL a proposé un remplacement par un produit plus performant.

14 logements ont ainsi bénéficié de changement de menuiseries et l'efficacité du remplacement a été vérifiée par une mesure.



Ecrans 8-9

LE FINANCEMENT

Le coût total de l'opération est de **9,8 millions d'euros**. Il comprend les frais d'études et les travaux d'écrans acoustiques et d'isolations de façades. L'opération fait l'objet d'un financement **100% État**. Elle est financée dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Cette lettre d'information est publiée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation :
MD Conseil
Crédits photographiques :
DREAL Pays de la Loire, DIRO

Pour en savoir plus : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Infrastructures de transport et aménagement

Pour contacter la DREAL par mail : m171-pa-trignac-montoir.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr